



Montréal, le 17 juillet 2014

M. Louis-Gilles Francoeur
Président de la Commission
sur les enjeux de la filière uranifère au Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec G1R 6A6

Objet : Complément d'information et réponses du RNCREQ aux questions des commissaires

Monsieur le président,

Cette lettre fait suite à la participation du RNCREQ à la phase de préconsultation de la Commission du BAPE sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Présent à Montréal lors de la séance du 21 mai dernier, en après-midi, le RNCREQ a alors pris l'engagement de fournir une liste de sujets de préoccupations supplémentaires. À la demande des commissaires, il a aussi accepté de fournir des précisions sur certains enjeux abordés en lien avec la Loi sur le développement durable.

En ce qui concerne les sujets qui devraient, selon le RNCREQ, être pris en compte dans les prochaines étapes de l'enquête du BAPE, notons :

- Les risques pour la santé et l'environnement pour l'ensemble du cycle de vie de la filière uranifère (de la mine à la gestion des résidus miniers radioactifs et des déchets issus des activités nucléaires à très long terme, incluant l'ensemble des activités de production et d'usage). Ces risques incluent notamment :
 - Les risques de contamination des eaux souterraines et des eaux de surface;
 - Les risques d'émission de radionucléides dans l'air, dans l'eau et dans l'environnement;
 - Les risques de contamination de la faune et de la flore autour des mines d'uranium;
 - Le risque de contamination humaine pour les populations consommant cette faune et cette flore, particulièrement les populations autochtones;
 - Les risques technologiques associés aux activités liées à la filière.
- Les cadres réglementaires, leur application et leur efficacité à répondre aux enjeux liés à cette industrie.
- Les avantages/désavantages liés au choix de recourir ou non à la filière (par rapport aux alternatives, par exemple).
- Les risques d'utilisation de l'uranium issus de mines québécoises (et/ou des déchets irradiés issus de centrales alimentées par celles-ci) à des fins non civiles.

Quant aux demandes de précision de la part des commissaires, celles-ci portaient essentiellement sur les recommandations présentées verbalement, sur place, par le RNCREQ. Les recommandations du RNCREQ ont été formulées dans l'optique d'inciter le BAPE à prendre en compte les **seize principes de la Loi sur le développement durable** dans le cadre de son examen de la filière uranifère au Québec. Pour le RNCREQ, la notion de développement durable prend un sens tout à fait particulier dans le contexte actuel. En effet, en raison de l'échelle de temps considérable qu'il faut prendre en compte dans l'analyse du cycle de vie complet de cette filière, la notion d'équité intergénérationnelle, au cœur du concept de développement durable, prend une dimension tout à fait unique,

Le RNCREQ insiste en particulier sur cinq des seize principes qui, à son avis, doivent recevoir une attention très particulière du BAPE : (1) santé et qualité de vie, (2) équité et solidarité sociale, (3) efficacité économique, (4) précaution et (5), production et consommation responsable. Les demandes de précision des commissaires portent sur deux de ces principes.

Question 1 : Il y a plusieurs angles d'attaque à un concept comme l'équité.
Sous quels angles prioritaires vous aimeriez aborder ce principe-là ?

Ici notre angle est celui du partage équitable entre les générations des coûts et bénéfices associés à la filière uranifère. Dans notre compréhension, la durée de vie du cycle de la filière uranium (extraction, transformation, gestion des résidus) s'étend sur une très longue période de temps, et conséquemment, implique la responsabilité de plusieurs générations successives.

Or, bien que les coûts économiques et les risques sociaux et environnementaux soient étalés sur l'ensemble de cette période, seules la ou les quelque premières générations pourront en tirer des bénéfices (activités économiques et utilisation des redevances d'extraction).

Autrement dit, de nombreuses générations devront subir les risques et les coûts de la filière uranifère (essentiellement pour la gestion des résidus) sans pouvoir en tirer quelque bénéfice que ce soit. Cela est totalement inéquitable à notre point de vue.

Bien sûr, il est possible en théorie d'imaginer un mécanisme qui permettrait de mettre de côté une partie des bénéfices de l'exploitation de l'uranium pour que ces bénéfices puissent être partagés avec les générations futures (un « fonds des générations ») de manière à ce que ces dernières puissent assumer les coûts de la gestion des résidus et elles aussi en tirer des bénéfices. Toutefois, le caractère plutôt marginal de cette industrie et la faiblesse du niveau de redevance actuel ne nous permet pas d'envisager qu'une telle approche puisse être réaliste.

En somme, il faudrait que l'exploitation de l'uranium soit extrêmement profitable pour l'État pour que cette filière puisse respecter le principe d'équité intergénérationnelle.

Question 2 : Le principe de « production et consommation responsable » en est un qui s'applique à pratiquement tout. Mais de façon plus précise, si on se centre vers le mandat de la Commission, plus spécifiquement vers les mines d'uranium, qu'est-ce que ce principe sous-tend, sous quel angle vous aimeriez l'aborder ?

Lorsque le RNCREQ a fait référence à ce principe, c'était justement dans l'optique d'éviter de circonscrire les enjeux de la filière uniquement sur la phase d'exploitation, donc d'un point de vue qui se limite strictement aux « mines d'uranium ».

Pour le RNCREQ, la mise en œuvre du développement durable appelle à une vision globale et intégrée et, conséquemment, doit nous amener à envisager la production et la consommation de

manière indissociable. On peut produire un bien de façon responsable, mais s'il est consommé de manière non responsable, ou si encore sa consommation en soi est irresponsable, on ne peut parler de développement durable.

Ainsi, au-delà de la question de l'extraction de l'uranium, il y a lieu d'évaluer si l'utilisation de cette matière, dans les phases de consommation et de disposition, peut se faire de manière responsable. Le Québec ne peut pas envisager le développement de la filière uranifère sans se préoccuper des usages qui en sera fait. Il s'agit de la même question qui s'est posé il n'y a pas si longtemps avec la filière de l'amiante.

La production d'énergie nucléaire (sans compter l'utilisation de l'uranium pour des usages non civils), ne nous apparaît pas responsable. Le Québec a abandonné cette filière de production d'électricité, et il a le devoir selon nous de favoriser et d'encourager une production et une consommation responsable de l'énergie.

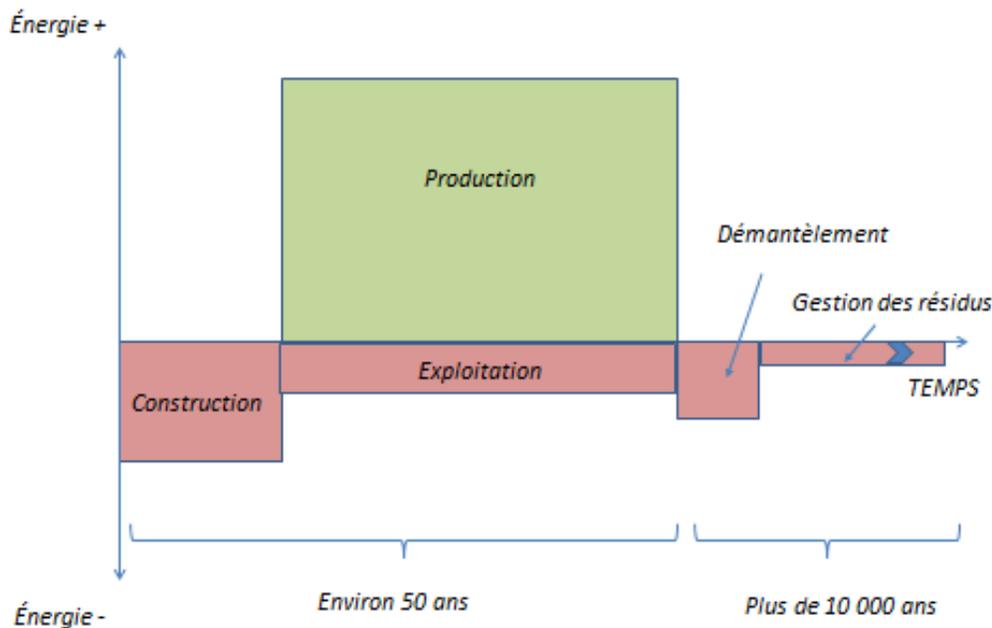
Selon nous, l'énergie nucléaire est considérée à tort comme une énergie à faible émission de carbone. Ce n'est pas le cas lorsqu'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie.

En outre, cette filière de production d'électricité est parmi les moins rentables lorsqu'on la regarde sous l'angle du retour sur l'investissement énergétique ou énergie nette (*Energy return on investment* ou EROI en anglais). L'énergie nette est la différence entre l'énergie produite et l'énergie qu'il faut dépenser pour la produire (pour la rendre utile).

$$\text{Énergie nette} = \text{énergie produite} - \text{énergie consommée}$$

Or, dans le cas de la filière de l'énergie nucléaire, on peut envisager que l'énergie produite par une centrale n'arrive probablement pas à compenser l'énergie nécessaire pour extraire l'uranium, le transformer, produire l'électricité, démanteler la centrale et gérer de manière sécuritaire les déchets durant des centaines de milliers d'années.

Énergie nette du nucléaire



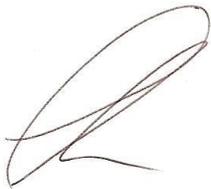
Question 3 : Dans les études avantages-coûts que vous avez consultées, y a-t-il des aspects qui mériteraient d'être complétés ou modifiés, en lien avec les enjeux de l'uranium ?

Le RNCREQ n'a pas consulté d'analyse avantages-coûts bien qu'il s'agit d'une question à laquelle il s'intéresse de plus en plus. Nous savons toutefois qu'une telle étude a été réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes.

À la page suivante, nous vous proposons un canevas qui devrait servir de base pour évaluer la pertinence économique du développement de la filière uranifère. Ce canevas peut par ailleurs être adapté pour évaluer la pertinence de tout autre type de développement de ressources naturelles (pétrole, gaz, forêt, etc.).

Pour que les ressources naturelles qui appartiennent à l'ensemble de la société soient mise en valeur de manière responsable, les revenus doivent nécessairement être suffisamment élevés pour couvrir l'ensemble des coûts associés à leur exploitation.

En espérant que ces éléments d'informations et ces précisions vous seront utiles pour la réalisation de votre mandat, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe Bourke, directeur général

Voir page 5 : Modèle de critères d'analyse coûts/bénéfices

ANALYSE AVANTAGES - COÛTS	
A	B
REVENUS (BÉNÉFICES)	DÉPENSES (COÛTS)
<p>Revenus pour l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> * taxes * impôts * droits et redevances 	<p>Rente pour les générations futures</p>
	<p>Bénéfice net pour l'État (i.e. richesse collective)</p>
	<p>Externalités (impacts environnementaux et sociaux, GES, pertes dans les autres secteurs économiques, etc.)</p>
	<p>Coûts pour l'État (infrastructures, suivi et contrôle, subventions, etc.)</p>
<p>Prix de l'uranium sur le marché</p> <p><u>multiplié par</u></p> <p>Volume annuel exploité</p>	<p>Bénéfices des entreprises</p>
	<p>Coût d'exploration et d'exploitation</p>